

FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

*En conformité avec la norme NF EN 15804+A2
et son complément national NF EN 15804+A2/CN*



**CARRELETS MASSIFS EN BOIS DE FRANCE ,
TOUTES ESSENCES, TOUTES CONFIGURATIONS
(HORS ACCESSOIRES DE MISE EN ŒUVRE)**

FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

Numéro d'enregistrement : 20260349814-FC

Date de publication: 23/03/2026

Version : 1.1

Configurable avec
DE-boisdefrance.fr



1. AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du déclarant de la FDES, selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la déclaration d'origine ainsi que de son déclarant qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN et le complément national NF EN 15804+A2/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

Note : La traduction littérale en français de « EPD » (Environmental Product Declaration) est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

2. GUIDE DE LECTURE

Les résultats de l'EICV sont affichés sous forme scientifique avec trois chiffres significatifs.

Exemple de lecture : 1,23E+02 se lit 1,23x10²

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée
- Abréviations utilisées : « N/A » Non Applicable, « UF » Unité Fonctionnelle, « ACV » Analyse de Cycle de Vie, « AFNOR » Agence Française de Normalisation, « COV » Composé Organique Volatil, « DEP » Déclaration Environnementale Produit, « DTU » Document Technique Unifié, « EICV » Évaluation des Impacts du Cycle de Vie, « FDES » Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire, « PCR » Règle de Catégorie de Produit (Product Category Rule)
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre carré « m² », le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm », le mètre « m », le mètre cube « m³ »

3. PRÉCAUTION D'UTILISATION DE LA FDES POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS

Les FDES peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) »

Note 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

Note 2 : Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

Note 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Nom et adresse du déclarant** Fédération Nationale du Bois
6 rue François 1^{er}
75008 Paris - France
- Réalisation** Esteana
567A rue Maréchal Lyautey
83220 Le Pradet - France
- Sites de production couverts** Tous les sites de production en France qui fabriquent des carrelets en bois massif en bois de France.
- Type de FDES** « Du berceau à la tombe » (sur l'ensemble du cycle de vie, avec module D)
Collective
- Produits couverts et cadre de validité** Les produits couverts par la présente FDES sont les carrelets en bois massif en bois de France qui remplissent l'ensemble des conditions présentées dans la section « Cadre de validité de la FDES » (à la fin de la FDES) et reprises ci-dessous :
- Essences : toutes essences françaises
 - Durabilité : naturelle ou conférée par imprégnation, trempage court, pulvérisation, aspersion
 - Finition : sans finition



Par bois de France on entend bois issus de forêts françaises et transformés en France.

Le label BOIS DE FRANCE apporte la double garantie d'un bois issu des forêts françaises, à au moins 80%, et d'une transformation en France. Suivant le fabricant, un produit BOIS DE FRANCE peut donc détenir entre 80% et 100% de bois issu des forêts françaises. Dans le cadre de la présente FDES, l'approvisionnement est entièrement constitué de bois issu de forêts françaises et transformés en France.

- Impacts déclarés** Les produits couverts par la présente FDES sont représentés par un « produit de référence », déterminé à l'issue d'une étude d'ACV complète. Les résultats de l'EICV présentés dans cette FDES se rapportent au produit de référence. La section « Cadre de validité de la FDES » présente succinctement la méthode utilisée pour déterminer ce produit de référence et ses principales caractéristiques.

DÉMONSTRATION DE LA VÉRIFICATION

Vérification externe indépendante effectuée selon le programme INIES (programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025:2010)

La norme NF EN 15804+A2 sert de RCP	
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025:2010 <input type="checkbox"/> interne <input checked="" type="checkbox"/> externe	
Vérification par tierce partie :	Sébastien Lasvaux, HES-SO HEIG-VD
Numéro d'enregistrement au programme INIES conforme ISO 14025:	20260349814-FC
Date de 1 ^{ère} publication :	23/03/2026
Date de mise à jour :	-
Date de vérification :	23/03/2026
Période de validité :	<input checked="" type="checkbox"/> 5 ans <input type="checkbox"/> 2 ans à compter de la date de 1 ^{ère} publication
Programme INIES Avenue du Recteur Poincaré - 75016 PARIS - www.inies.fr	

2. DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

Unité fonctionnelle Assurer la fonction d'élément de menuiserie ou d'agencement avec un mètre cube de bois, sur la durée de vie de référence de 50 ans.

Unité m³ (mètre cube)

Performance principale Assurer la fonction d'élément de menuiserie ou d'agencement.

Description du produit et de l'emballage Un carrelet en bois massif est une pièce de bois de section rectangulaire, généralement de faible section. Le carrelet est utilisé comme élément de menuiserie ou d'agencement pour l'aménagement ou la rénovation d'intérieur de bâtiments, notamment pour les cadres et montants des menuiseries intérieures / extérieures (ouvrants et dormants), supports d'habillage, l'assemblage de meubles, garde-corps, claustras d'intérieur, etc...

La présente FDES n'inclut pas les accessoires de mise en œuvre ni les opérations de façonnage éventuellement réalisées par un menuisier.

Description de l'usage Les éléments de menuiserie / d'agencement en bois sont utilisés pour l'aménagement ou la rénovation d'intérieur de bâtiments, la menuiserie (fabrication de montants de portes, de fenêtres intérieures / extérieures, d'hubrisserie...), l'agencement (fabrication de placards, mains courantes, garde-corps intérieur...) et l'ameublement.

Caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle Les caractéristiques techniques des carrelets en bois massif sont indiquées sur la page internet <https://preferezlesboisdefrance.fr/>. Le catalogue des produits bois français vient compléter cette page et est gratuitement téléchargeable sur le site précédent.



DÉTAIL DES PRINCIPAUX CONSTITUANTS POUR LE PRODUIT DE RÉFÉRENCE

Principaux constituants	Masse par unité fonctionnelle (en kg)
Produit déclaré	740
Bois	740
Emballages	16,55
Bois d'emballage	16,15
Emballages plastiques	0,401
Produits complémentaires (de mise en œuvre)	0

Déclaration de contenu Le produit ne contient pas plus de 0,1% en masse d'une substance classée extrêmement préoccupante (SVHC) selon la liste candidate fournie par l'annexe XIV du règlement REACH.

Preuves d'aptitude à l'usage Norme produit : EN 14081 (conduisant au marquage CE)
Norme de fabrication : NF P21-365
Norme de durabilité des éléments et ouvrages en bois : FD-P 20-651
Norme de mise en œuvre : NF DTU 31-1

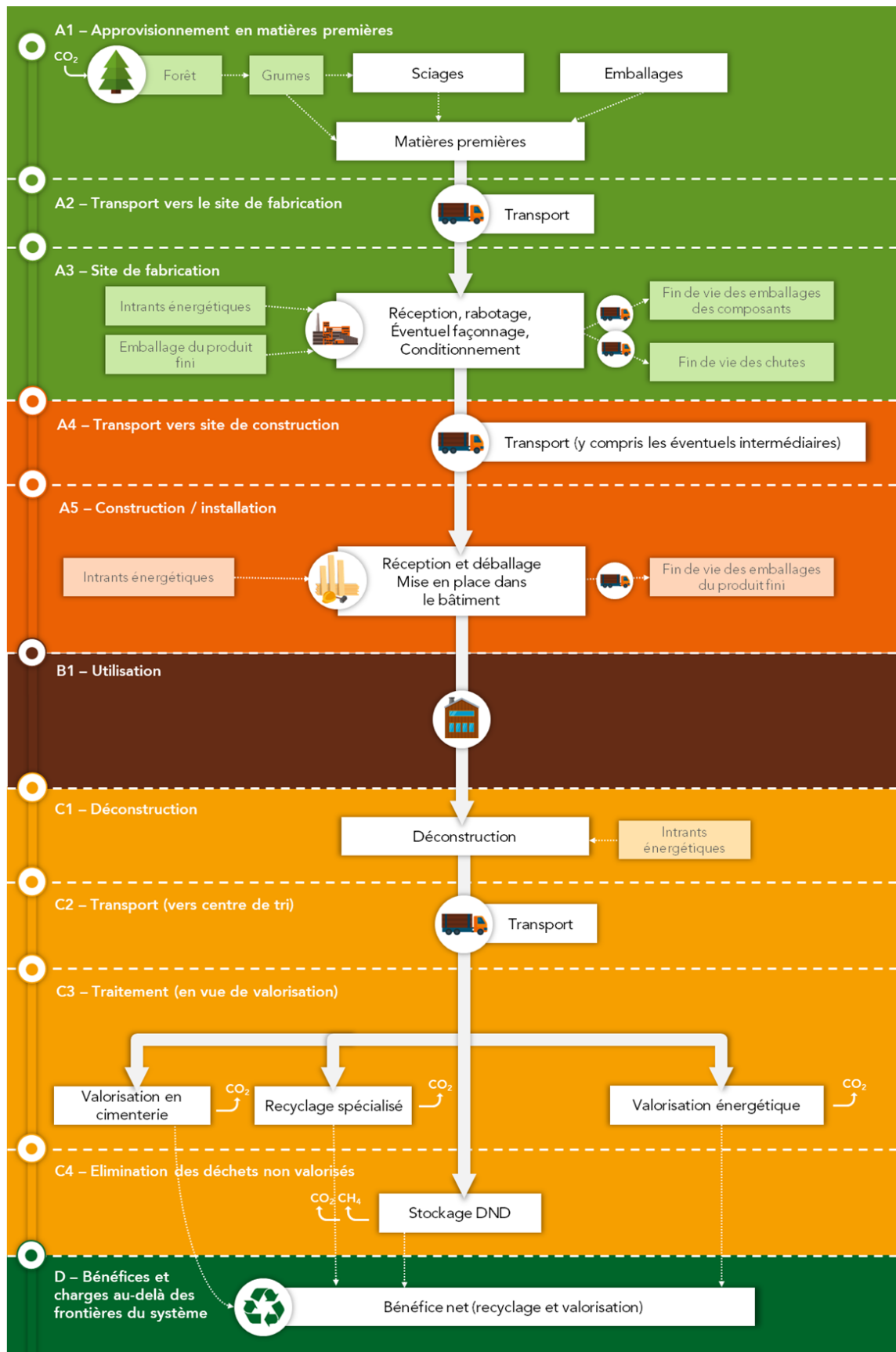
DESCRIPTION DE LA DURÉE DE VIE DE RÉFÉRENCE (DVR)

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	50 ans
Propriétés de produit déclarées (à la sortie d'usine)	Les produits en sortie d'atelier sont finis et prêts à être posés et assemblés. Des opérations de façonnage et d'assemblage peuvent être réalisées par un menuisier.
Paramètres théoriques d'application	Respect de la norme produit et normes associées, et des éventuelles recommandations du fabricant.
Qualité présumée des travaux	Respect de la norme de durabilité et de la norme de mise en œuvre, et des éventuelles recommandations du fabricant.
Environnement intérieur	Les produits couverts par la présente FDES sont conçus pour être installés à l'intérieur du bâtiment. Ils sont donc conçus pour résister aux conditions intérieures pendant toute leur durée de vie.
Environnement extérieur	Sans objet pour les produits couverts par la présente FDES qui ne sont pas conçus pour être installés à l'extérieur des bâtiments.
Conditions d'utilisation	Sans objet pour les produits couverts par la présente FDES.
Scénario d'entretien pour la maintenance	Les produits couverts par la présente FDES sont prévus pour une durée de vie de référence de 50 ans. Aucune maintenance n'est prévue sur la durée de vie du produit.

INFORMATION DÉCRIVANT LA TENEUR EN CARBONE BIOGÉNIQUE À LA SORTIE DE L'USINE

Teneur en carbone biogénique (à la sortie de l'usine)	Valeur (par unité fonctionnelle)
Teneur en carbone biogénique du produit	330,4 kg C/UF
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé	6,73 kg C/UF
<i>Note : 1 kg de carbone biogénique équivaut à 44/12 kg de CO₂</i>	

3. ÉTAPES, SCÉNARIOS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



DESCRIPTION DES FRONTIÈRES DU SYSTEME (X = INCLUS DANS L'ACV ; MND = MODULE NON DECLARE)																	
Étape de production			Étape du processus de construction		Étape d'utilisation							Étape de fin de vie				Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
Approvisionnement en matières premières	Transport	Fabrication	Transport	Processus de construction installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie durant l'étape d'utilisation	Utilisation de l'eau durant l'étape d'utilisation	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Élimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage	
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D	
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

A1 À A3 – ÉTAPE DE PRODUCTION

A1 – APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES

- Extraction des matières premières, production de sciage. Les processus sont inclus jusqu'à la porte de sortie du site de la scierie et incluent entre autres : la captation de CO₂ lors de la croissance de l'arbre*, les opérations de sylviculture et d'exploitation forestière, le sciage et le séchage.
- Extraction des matières premières et production des emballages de l'ensemble des composants approvisionnés.

* La captation de CO₂ est comptabilisée puisqu'en France l'ensemble des massifs forestiers sont gérés durablement. En effet, en France la gestion des forêts est encadrée par le code forestier, qui fixe les règles pour gérer, aménager et protéger les forêts.

A2 – TRANSPORT VERS SITE DE FABRICATION

- Transport des matières premières / composants emballés entre leur site de production et le site de fabrication.

A3 – SITE DE FABRICATION

- Mise à disposition et utilisation d'intrants énergétiques pour la fabrication et la manutention.
- Extraction des matières premières et production des emballages du produit fini.
- Fin de vie des emballages des composants / matières premières et des déchets de production.
- Extraction des matières premières et transformations successives jusqu'à la production, l'approvisionnement et la fin de vie des chutes de bois du site de fabrication.

A4 À A5 – ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE

A4 – TRANSPORT VERS LE SITE DE CONSTRUCTION

- Transport du produit fini et son emballage entre le site de fabrication et le chantier en passant par des intermédiaires.

Information du scénario	Valeur
Transport atelier - intermédiaire	Type de véhicule : camion >32 tonnes Consommation de carburant : 0,019 L/tkm Utilisation de la capacité : 53% (ecoinvent) Distance parcourue : 382 km Coefficient d'utilisation de la capacité volumique : >1
Transport intermédiaire - chantier	Type de véhicule : camion 16-32 tonnes Consommation de carburant : 0,037 L/tkm Utilisation de la capacité : 36% (ecoinvent) Distance parcourue : 30 km Coefficient d'utilisation de la capacité volumique : >1

A5 – PROCESSUS DE CONSTRUCTION-INSTALLATION

- Mise en place du produit fini dans la construction. Cette mise en œuvre est prise en compte sous la forme d'une consommation d'électricité.
- Fin de vie des emballages du produit fini.

Information du scénario	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	Sans
Utilisation d'eau	N/A
Utilisation d'autres ressources	N/A
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	Électricité: 0,292 kWh/UF
Déchets de matières sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	<u>Emballage du produit fini :</u> Bois d'emballage: 16,15 kg/UF Emballages plastiques: 0,401 kg/UF
Matières sortantes (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Emballage bois <ul style="list-style-type: none"> • Recyclage: 6,98 kg/UF • Valorisation énergétique: 6,72 kg/UF • Incinération en cimenterie: 1,22 kg/UF • Stockage DND: 1,24 kg/UF Emballages plastiques <ul style="list-style-type: none"> • Recyclage: 0,11 kg/UF • Valorisation énergétique: 0,13 kg/UF • Stockage DND: 0,16 kg/UF
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	N/A

B1 À B7 – ÉTAPE D'UTILISATION

B1 À B7 – UTILISATION, MAINTENANCE, RÉPARATION, REMPLACEMENT, RÉNOVATION, UTILISATION DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU

- Pas d'utilisation durant la DVR
- Pas de maintenance durant la DVR
- Pas de réparation durant la DVR
- Pas de remplacement durant la DVR
- Pas de rénovation durant la DVR
- Pas d'utilisation d'énergie et d'eau durant la DVR

C1 À C4 – ÉTAPE DE FIN DE VIE

C1 – DÉCONSTRUCTION

- Démontage du produit de la construction, pris en compte sous la forme d'une consommation d'intrants énergétiques.

C2 – TRANSPORT JUSQU'AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Transport du produit démonté vers les différentes filières de fin de vie.

C3 – TRAITEMENT DES DÉCHETS EN VUE DE LEUR RÉUTILISATION, RÉCUPÉRATION ET/OU RECYCLAGE

- Mise à disposition d'électricité et de gasoil pour le tri et/ou broyage du bois
- Transport du bois depuis sa destination directe après chantier vers son exutoire final
- Valorisation énergétique du bois (chaudière et cogénération).
- Valorisation du bois en cimenterie
- Mise à disposition d'électricité et de gasoil pour le recyclage du bois.

C4 – ELIMINATION

- Pour la part stockée : manutention des déchets et stockage, y compris toutes les émissions dans l'air, l'eau et le sol.
- Pour la part incinérée : manutention et incinération en centre d'incinération, y compris toutes les émissions dans l'air et consommations d'énergie associées.

Information du scénario	Valeur
Processus de collecte	740 kg collectés
Système de récupération	0 kg/UF de bois destinés à la réutilisation
	319,6 kg de bois destinés au recyclage
	307,7 kg de bois destinés à la récupération d'énergie
Élimination	55,7 kg de bois destinés à l'incinération
	56,9 kg de bois destinés au stockage de déchets non dangereux
Scénario de démontage / déconstruction	Électricité: 0,146 kWh/UF
Broyage, tri et manutention	#BOIS <u>Pour la part passant en déchetterie :</u> Électricité: 37 kWh/tonne <u>Pour la part passant en centre de tri :</u> Gasoil : 2,68 L/tonne
Émission de carbone biogénique résiduel	83,8 kg CO ₂ /UF

D – BÉNÉFICES ET CHARGES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME

D – BÉNÉFICES ET CHARGES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME

Bénéfices et charges au-delà des frontières du système (pour la part valorisée)

$$e_{\text{module } D} = e_{\text{module } D1} + e_{\text{module } D2} + e_{\text{module } D3} + e_{\text{module } D4}$$

Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système (charges)	Matières / matériaux / énergie économisés (bénéfices)	Quantités associées
Carrelet en bois massif et le bois d'emballage	Valorisation matière en panneaux de particules : Tri et broyage poussé	Production de bois d'industrie	326,6 kg/UF
	Valorisation énergétique en unité de cogénération et chaudière (déjà comptabilisé en C3)	Production de chaleur	3679 MJ/UF
		Production d'électricité	131,7 kWh/UF
	Valorisation matière en cimenterie (déjà comptabilisé en C3)	Clinker	2,54 kg/UF
	Valorisation énergétique en cimenterie (déjà comptabilisé en C3)	Coke de pétrole	889 MJ/UF
Emballage plastique	Tri et broyage poussée	Production de plastique vierge	0,108 kg/UF
	Valorisation énergétique	Production de chaleur	2,91 MJ/UF
		Production d'électricité	0,106 kWh/UF

4. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DU CYCLE DE VIE



RCP utilisée La norme NF EN 15804+A2 « Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction », accompagnée de son complément national NF EN 15804+A2/CN.

En complément les exigences de la RCP relative aux produits de construction à base de bois NF EN 16485 ont été respectées.

Frontières du système Les frontières du système ont été fixées en respect des normes NF EN 15804+A2 et NF EN 15804+A2/CN, en particulier avec le respect des principes de « modularité » (les processus sont affectés au module dans lequel ils ont lieu) et du « pollueur-payeur » (les processus de traitement des déchets sont affectés aux processus qui génèrent les déchets).

Les processus inclus dans chaque étape du cycle de vie sont présentés de façon synthétique dans le schéma du cycle de vie et les paragraphes de la section 3.

Par convention les processus suivants ont été considérés à l'extérieur des frontières :

- Pour l'étape A3 : éclairage du site de fabrication et transport des employés
- Pour toutes les étapes : fabrication et maintenance lourde de l'outil de production et des systèmes de transport (camions, routes, pylônes électriques, bâtiments et équipements lourds du site de fabrication...). Toutefois, certaines données génériques utilisées pour ces travaux ont été incluses avec les contributions liées aux infrastructures.

Les règles de coupure énoncées dans les normes NF EN 15804+A2 et NF EN 15804+A2/CN ont également été respectées (1% par processus, 5% par module, en termes de masse et de consommation d'énergie primaire).

Allocations Les règles d'affectation fixées par les normes NF EN 15804+A2 et NF EN 15804+A2/CN ont été respectées :

- Affectation évitée tant que possible ;
- Affectation fondée sur les propriétés physiques (par exemple masse, volume) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible ;
- Dans tous les autres cas, affectation fondée sur des valeurs économiques ;
- Flux de matières présentant des propriétés inhérentes spécifiques, par exemple contenu énergétique, composition élémentaire (par exemple teneur en carbone biogénique), toujours affectés de manière à refléter

En particulier pour la présente FDES, la totalité des impacts de la seconde transformation est allouée au produit fini (aucune allocation pour les coproduits de 2nde transformation).

Aussi, en ligne avec la norme NF EN 16485, les flux de carbone biogéniques et d'énergie inclus dans les composants en bois sont affectés de façon physique.

Représentativité Les données d'ICV génériques utilisées sont pour la plupart issues de la base de données Ecoinvent V3.9.1 « allocation, cut-off, EN 15804 », dont la dernière mise à jour date de 2022. Elles correspondent à des processus se déroulant en France, en Europe ou dans le Monde, la donnée la plus précise ayant été privilégiée, et des ajustements ayant été réalisés si nécessaire.

Les données d'ICV génériques relatives aux composants en bois sont issues du rapport de l'association « Préférez le bois français » de 2023. Ces ICV ont été réalisés en 2023 conformément à NF EN 15804+A2 et ont été soumis à revue critique. Les ICV utilisés pour la modélisation des sciages intègrent des allocations économiques entre les différents coproduits.

Les données d'ICV spécifiques ont été collectées par les industriels volontaires. Leur représentativité est décrite ci-dessous :

- Géographique : produits fabriqués en France et mis en œuvre en France
- Temporelle : fabrication entre 2022 et 2024
- Technologique : cf. « Description du produit type » en section 2

Variabilité des résultats La variabilité des résultats de l'EICV pour les indicateurs environnementaux témoins est inférieure à +35% (variation entre la valeur moyenne et la valeur fractile à 95%). Le calcul de la variabilité a été évaluée à l'aide d'une approche statistique aléatoire (Monte Carlo). Les indicateurs environnementaux témoins retenus sont : Changement climatique, Énergie primaire non renouvelable totale et Déchets non dangereux. Ainsi les impacts environnementaux déclarés sont des impacts moyens.

La variabilité des résultats est de :

- -26,7%/+8% sur l'indicateur Changement climatique total
- -25,6%/+6,5% sur l'indicateur Énergie primaire non renouvelable total
- -30,6%/+12% sur l'indicateur Déchets non dangereux

5. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DU CYCLE DE VIE







Les tableaux ci-après présentent les résultats de l'EICV.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Note 1 : Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première, une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple). Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN.

Note 2 : L'exonération de responsabilité des indicateurs « Épuisement de ressources abiotiques – minéraux et métaux », « Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles » et « Besoin en eau » est de niveau 2. Les résultats de ces indicateurs d'impact environnementaux doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes sur ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.












INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE RÉFÉRENCE


	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation						C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets		C4 - Élimination des déchets
 Changement climatique - total en kg de CO ₂ équiv./UF	-1,14E+03			2,90E+01	2,55E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,30E-02	2,16E+00	1,15E+03	1,06E+02	-4,33E+02
 Changement climatique - combustibles fossiles en kg de CO ₂ équiv./UF	8,98E+01			2,90E+01	8,58E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,28E-02	2,16E+00	1,97E+01	5,73E-01	-4,32E+02
 Changement climatique - biogénique en kg de CO ₂ équiv./UF	-1,23E+03			2,18E-02	2,47E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,74E-04	1,66E-03	1,13E+03	1,05E+02	-6,15E-01
 Changement climatique -occupation des sols et transformation de l'occupation des sols en kg de CO ₂ équiv./UF	9,45E-02			1,41E-02	1,13E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,74E-06	1,01E-03	9,19E-03	1,30E-04	-3,06E-01
 Appauvrissement de la couche d'ozone en kg de CFC 11 équiv./UF	4,56E-06			6,57E-07	1,25E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,29E-10	4,74E-08	1,72E-06	1,68E-08	-1,32E-05
 Acidification en mole de H ⁺ équiv./UF	6,54E-01			7,17E-02	1,37E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,94E-05	8,61E-03	5,32E-01	3,72E-03	-8,63E-01

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE RÉFÉRENCE




	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
Eutrophisation aquatique, eaux douces en kg de P équiv./UF	1,18E-02			2,14E-03	2,16E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,37E-06	1,51E-04	3,35E-03	8,35E-05	-4,59E-02
Eutrophisation aquatique marine en kg de N équiv./UF	2,63E-01			1,95E-02	4,19E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,73E-05	3,27E-03	1,53E-01	2,12E-02	-1,68E-01
Eutrophisation terrestre en mole de N équiv./UF	2,79E+00			2,00E-01	5,59E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,42E-04	3,49E-02	2,18E+00	1,69E-02	-1,67E+00
Formation d'ozone photochimique en kg de COVMN équiv./UF	8,44E-01			1,17E-01	1,10E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,82E-05	1,26E-02	4,31E-01	1,15E-02	-9,06E-01
Épuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux en kg de Sb équiv./UF	3,13E-04			8,28E-05	2,69E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,03E-07	7,14E-06	1,02E-04	1,18E-06	-2,16E-04
Épuisement des ressources abiotiques - combustibles fossiles en MJ/UF	4,09E+03			4,43E+02	1,18E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,74E+00	3,09E+01	4,08E+02	1,34E+01	-6,67E+03
Besoin en eau en m³ de privation équiv. dans le monde/UF	6,82E+01			2,27E+00	1,27E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,12E-02	1,50E-01	5,72E+00	1,13E-01	-3,36E+01

UTILISATION DES RESSOURCES


																		
		A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 PROCÉDÉ	Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières en MJ /UF	8,52E+02			6,43E+00	1,22E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,47E-01	5,19E-01	5,99E+03	5,77E-01	-4,22E+03
 MATIÈRE	Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières en MJ /UF	1,22E+04			0,00E+00	-2,29E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-1,12E+04	0,00E+00	0,00E+00
 TOTAL	Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) en MJ /UF	1,31E+04			6,43E+00	-1,06E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,47E-01	5,19E-01	-5,23E+03	5,77E-01	-4,22E+03
 PROCÉDÉ	Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières en MJ /UF	4,05E+03			4,43E+02	1,18E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,74E+00	3,09E+01	4,08E+02	1,34E+01	-6,67E+03
 MATIÈRE	Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières en MJ /UF	2,84E+01			0,00E+00	-4,44E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 TOTAL	Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) en MJ /UF	4,08E+03			4,43E+02	7,40E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,74E+00	3,09E+01	4,08E+02	1,34E+01	-6,67E+03

	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Utilisation de matière secondaire en kg /UF	4,79E-01			1,88E-01	3,40E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,26E-04	1,34E-02	3,00E-01	5,25E-03	-7,71E-01
 Utilisation de combustibles secondaires renouvelables en MJ /UF	2,31E-02			2,39E-03	2,65E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,00E-07	1,46E-04	1,25E-03	2,17E-04	-3,91E-03
 Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables en MJ /UF	0,00E+00			0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Utilisation nette d'eau douce en m ³ /UF	9,70E-01			5,91E-02	2,54E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,97E-04	3,74E-03	1,02E-01	1,59E-02	-8,22E-01

CATÉGORIES DE DÉCHETS

	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation						C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction - installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition - déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets		C4 - Élimination des déchets
 Déchets dangereux éliminés en kg /UF	4,09E+00			4,25E-01	5,60E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,90E-04	2,70E-02	2,46E+00	1,51E-02	-5,31E+00
 Déchets non dangereux éliminés en kg /UF	7,53E+01			4,19E+01	1,59E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,95E-02	1,55E+00	2,04E+01	5,70E+01	-4,63E+01
 Déchets radioactifs éliminés en kg /UF	3,98E-02			1,34E-04	1,14E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,25E-05	1,16E-05	2,01E-03	7,58E-06	-1,52E-02

FLUX SORTANTS

	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation						C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction- installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition- déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets		C4 - Élimination des déchets
 Composants destinés à la réutilisation en kg /UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Matériaux destinés au recyclage en kg /UF	7,25E+00	3,30E-03	7,15E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,04E-04	2,30E-04	3,22E+02	1,37E-04	-2,08E-01
 Matériaux destinés à la récupération d'énergie en kg /UF	5,24E-05	1,84E-05	2,95E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,19E-08	9,68E-07	1,47E-05	2,62E-07	-7,99E-05
 Énergie fournie à l'extérieur - Vapeur en MJ /UF	8,73E+01	6,78E-02	8,71E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,49E-05	2,88E-02	4,52E+03	5,76E-03	-5,04E-01
 Énergie fournie à l'extérieur - Électricité en MJ /UF	5,15E+00	6,26E-02	3,78E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,93E-04	6,01E-03	4,65E+02	7,63E-03	-1,81E+00
 Énergie fournie à l'extérieur - Gaz en MJ /UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

SYNTHÈSE DES INDICATEURS



Impacts/flux	Unité	TOTAL Étape de Production	TOTAL Étape de mise en œuvre	TOTAL Étape d'utilisation	TOTAL Étape de fin de vie	TOTAL Cycle de vie (sauf D)	Module D
■ Indicateurs environnementaux de référence							
Changement climatique - total	kg de CO ₂ équiv./UF	-1,14E+03	5,45E+01	0,00E+00	1,25E+03	1,64E+02	-4,33E+02
Changement climatique - combustibles fossiles	kg de CO ₂ équiv./UF	8,98E+01	2,98E+01	0,00E+00	2,24E+01	1,42E+02	-4,32E+02
Changement climatique - biogénique	kg de CO ₂ équiv./UF	-1,23E+03	2,47E+01	0,00E+00	1,23E+03	2,16E+01	-6,15E-01
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg de CO ₂ équiv./UF	9,45E-02	1,42E-02	0,00E+00	1,03E-02	1,19E-01	-3,06E-01
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg de CFC 11 équiv./UF	4,56E-06	7,82E-07	0,00E+00	1,79E-06	7,13E-06	-1,32E-05
Acidification	mole de H ⁺ équiv./UF	6,54E-01	8,54E-02	0,00E+00	5,44E-01	1,28E+00	-8,63E-01
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg de P équiv./UF	1,18E-02	2,16E-03	0,00E+00	3,59E-03	1,75E-02	-4,59E-02
Eutrophisation aquatique marine	kg de N équiv./UF	2,63E-01	2,37E-02	0,00E+00	1,77E-01	4,64E-01	-1,68E-01
Eutrophisation terrestre	mole de N équiv./UF	2,79E+00	2,56E-01	0,00E+00	2,23E+00	5,28E+00	-1,67E+00
Formation d'ozone photochimique	kg de COVNM équiv./UF	8,44E-01	1,28E-01	0,00E+00	4,55E-01	1,43E+00	-9,06E-01
Épuisement des ressources abiotiques -minéraux et métaux	kg de Sb équiv./UF	3,13E-04	8,55E-05	0,00E+00	1,11E-04	5,10E-04	-2,16E-04
Épuisement des ressources abiotiques -combustibles fossiles	MJ/UF	4,09E+03	4,55E+02	0,00E+00	4,54E+02	5,00E+03	-6,67E+03
Besoin en eau	m ³ de privation équiv. dans le monde /UF	6,82E+01	2,40E+00	0,00E+00	6,00E+00	7,66E+01	-3,36E+01
■ Utilisation des ressources							
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	-1,14E+03	5,45E+01	0,00E+00	1,25E+03	1,64E+02	-4,33E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	8,98E+01	2,98E+01	0,00E+00	2,24E+01	1,42E+02	-4,32E+02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	-1,23E+03	2,47E+01	0,00E+00	1,23E+03	2,16E+01	-6,15E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	9,45E-02	1,42E-02	0,00E+00	1,03E-02	1,19E-01	-3,06E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	4,56E-06	7,82E-07	0,00E+00	1,79E-06	7,13E-06	-1,32E-05
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	6,54E-01	8,54E-02	0,00E+00	5,44E-01	1,28E+00	-8,63E-01
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	1,18E-02	2,16E-03	0,00E+00	3,59E-03	1,75E-02	-4,59E-02
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	2,63E-01	2,37E-02	0,00E+00	1,77E-01	4,64E-01	-1,68E-01
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	2,79E+00	2,56E-01	0,00E+00	2,23E+00	5,28E+00	-1,67E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	8,44E-01	1,28E-01	0,00E+00	4,55E-01	1,43E+00	-9,06E-01
■ Catégories de déchets							
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	4,09E+03	4,55E+02	0,00E+00	4,54E+02	5,00E+03	-6,67E+03
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	6,82E+01	2,40E+00	0,00E+00	6,00E+00	7,66E+01	-3,36E+01
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	-1,14E+03	5,45E+01	0,00E+00	1,25E+03	1,64E+02	-4,33E+02
■ Flux sortants							
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	-1,23E+03	2,47E+01	0,00E+00	1,23E+03	2,16E+01	-6,15E-01
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	9,45E-02	1,42E-02	0,00E+00	1,03E-02	1,19E-01	-3,06E-01
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	4,56E-06	7,82E-07	0,00E+00	1,79E-06	7,13E-06	-1,32E-05
Énergie fournie à l'extérieur - Chaleur	MJ/UF	6,54E-01	8,54E-02	0,00E+00	5,44E-01	1,28E+00	-8,63E-01
Énergie fournie à l'extérieur - Électricité	MJ/UF	1,18E-02	2,16E-03	0,00E+00	3,59E-03	1,75E-02	-4,59E-02
Énergie fournie à l'extérieur - Gaz	MJ/UF	2,63E-01	2,37E-02	0,00E+00	1,77E-01	4,64E-01	-1,68E-01

6. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTÉRIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT L'ÉTAPE D'UTILISATION

Note : les informations présentées dans cette section sont générales et couvrent l'ensemble des carrelés en bois massif. Pour des informations spécifiques à un projet de construction, se reporter aux données techniques fournies par le fabricant concerné pour ce projet.

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR

Les produits étudiés n'entrent pas dans le champ d'application du décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (cf. liste indicative du 26 janvier 2016 diffusée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité).

Aucun essai concernant la qualité sanitaire des espaces intérieurs n'a été réalisé.

ÉMISSIONS DANS LE SOL ET L'EAU

Aucun essai concernant les émissions dans le sol et l'eau n'a été réalisé.

7. CONTRIBUTION DU PRODUIT À L'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT HYGROTHERMIQUE DANS LE BÂTIMENT

Les produits couverts par cette FDES ne revendiquent aucune performance concernant le confort hygrothermique.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT ACOUSTIQUE DANS LE BÂTIMENT

Les produits couverts par cette FDES ne revendiquent aucune performance concernant le confort acoustique.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT VISUEL DANS LE BÂTIMENT

Les produits couverts par cette FDES ne revendiquent aucune performance chiffrée concernant le confort visuel.

Toutefois, l'étude City Zen Wood réalisée par le FCBA en 2020 montre que la vue du bois :

- Est perçue comme chaleureuse, confortable, saine, bonne, traditionnelle et naturelle.
- Entraîne une diminution significative des pressions artérielles systolique et diastolique, favorisant une relaxation physiologique.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT OLFACTIF DANS LE BÂTIMENT

Les produits couverts par cette FDES ne revendiquent aucune performance chiffrée concernant le confort olfactif.

Toutefois, l'étude City Zen Wood réalisée par le FCBA en 2020 montre que l'odeur du bois :

- Est décrite comme étant confortable, saine, bonne, traditionnelle et naturelle.
- Induit une diminution significative des pressions artérielles systolique et diastolique, ainsi qu'une réduction du stress.

8. CADRE DE VALIDITÉ

L'étude ayant permis la rédaction de la présente FDES a été réalisée suivant les étapes indiquées en Annexe O de la norme NF EN 15804+A2/CN :

- Définition des objectifs et du champ de l'étude
- Choix d'une méthode de collecte de données en deux temps (collecte initiale + complémentaire)
- Choix des indicateurs environnementaux témoins
- Analyse de gravité et détermination des processus contributifs
- Analyse de sensibilité et détermination des paramètres sensibles
- Détermination des lois de distribution des paramètres sensibles
- Étude statistique et calcul de la variabilité de l'EICV
- Détermination des valeurs à déclarer pour les indicateurs environnementaux
- Rédaction de la FDES collective (y compris son cadre de validité) et du rapport de projet

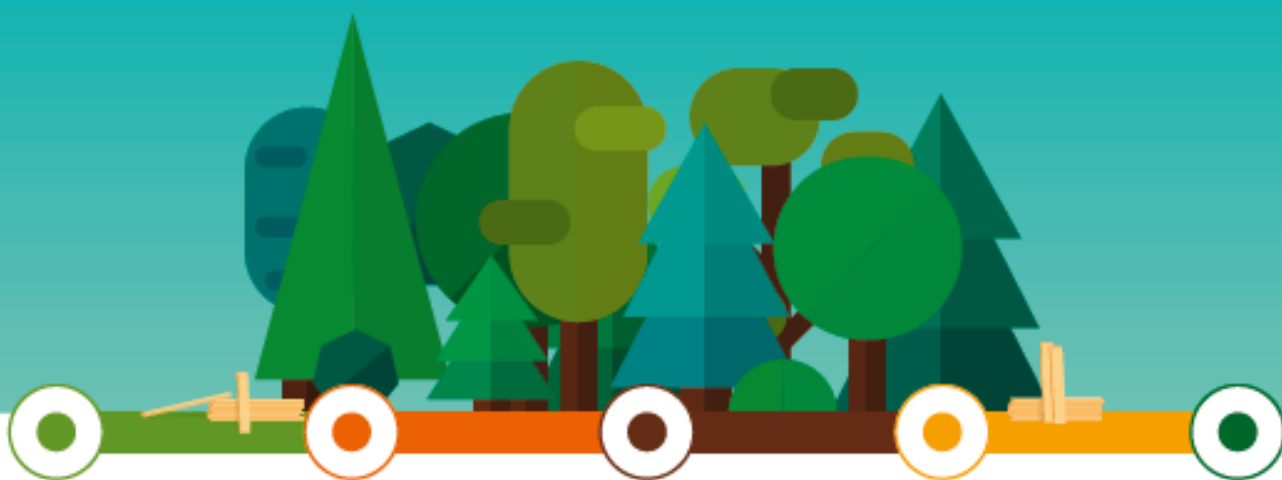
Ainsi cette étude a permis l'établissement du présent cadre de validité en conformité avec l'annexe IV « Cadre de validité des déclarations environnementales collectives » de l'Arrêté du 14 décembre 2021 « relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments » et avec l'Annexe O de la norme NF EN 15804+A2/CN.

Les impacts environnementaux déclarés dans la présente FDES sont les impacts moyens, calculés à l'issue de l'étude statistique réalisée sur l'ensemble des produits couverts. Les valeurs des paramètres sensibles du produit de référence utilisé pour calculer ces impacts déclarés sont présentées dans le tableau ci-après. La probabilité qu'un produit couvert par cette FDES ait des impacts inférieurs à 135% de ceux déclarés dans celle-ci est de 95% (pour les indicateurs environnementaux témoins choisis lors de l'étude).

La présente FDES couvre les produits remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

- Produit type** Les produits pouvant utiliser la présente FDES doivent être similaires au produit décrit en section 2.
- Ayants droits** Toutes les entreprises qui produisent des carrelats en bois massif en bois de France (issues de forêts françaises et transformées en France).
- Paramètres sensibles** Les plages de variations des paramètres des produits souhaitant bénéficier de la présente FDES doivent être incluses dans les plages de variation des paramètres sensibles, mesurables et maîtrisés, rencontrés lors de l'étude, et listés dans le tableau ci-dessous.

Paramètre sensible	Plage de variation couverte
Essence	Toutes essences françaises
Durabilité	Toutes durabilités : naturelle, trempage court, imprégnation en autoclave, pulvérisation, aspersion
Finition	Sans finition
Mode de pose	Hors accessoire de mise en œuvre



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Configurateur DE-boisdefrance.fr : www.de-boisdefrance.fr
- Site du label Bois de France : www.bois-de-france.org
- Site d'information sur l'offre produits en bois de France : www.fnbois.com
- Site de la base INIES rassemblant toutes les FDES : www.inies.fr
- Site Energie Carbone, préparation de la future réglementation : www.batiment-energiecarbone.fr
- Catalogue Bois Construction, solutions constructives et FDES www.catalogue-construction-bois.fr
- Normes ISO 14040 et 14044, normes NF EN 15804+A2 et NF EN 15804+A2/CN



Réalisé par :



Avec le soutien financier :

